



Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 003-210301388-20221003-BASKETSUBVENTIO-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Trois Octobre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.  
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.  
Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE. Mme VAZ.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- **M. GANTHER,**
- **M. HUSSON, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **M. MAHIEU, pouvoir à M. BOUTONNAT.**

### Absent :

- **M. MARTIN.**

**Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'aide financière faite par le Basket-Club, au titre des frais engagés suite à la tenue de la fête des 50 ans de cette association le 25 juin 2022.

Le Basket-Club a fourni les justificatifs liés aux dépenses occasionnées par cette manifestation.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le versement à l'association Basket-Club Lapalissois une subvention exceptionnelle de 500 €,

- de charger Monsieur le Maire à mandater cette somme en Section de Fonctionnement – Article 6574 – Subvention aux associations.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

14 OCT. 2022  
10 OCT. 2022

Le Maire,

